

**ARRÊTÉ DEP-2024-002 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT  
PROFESSIONNEL TRANSPORT FLUVIAL**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 11 avril 2013 portant création du baccalauréat professionnel transport fluvial ;

**Vu** l'arrêté rectoral DEP-2024-1000 conjoint nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1** : Le jury d'admission du baccalauréat transport fluvial pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Christine LOUVEAU, enseignante-chercheuse

Président adjoint :

Monsieur Alexandre Henri PICARD, enseignant

Enseignants :

Monsieur Maxime ABRAMOVICI

Madame Virginie AUDRAIN

Madame Marie SEGUEDY

Monsieur Arnaud SERVEL

Professionnels :

Monsieur Gilbert GASTHUYS

Monsieur Jérémy LE BONHOMME

**Article 2** : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

  
Frédéric MULLER